



## Ouverture prochaine

Au printemps/été 2024,

**l'association Entraide le Relais** ouvrira une nouvelle résidence à **Brumath**.

Ce projet, une Pension de Famille de 25 logements, fait suite à l'obtention d'un nouvel agrément dans le cadre du Plan de relance 2017-2021 des Pensions de Famille et Résidences Accueil.

**La résidence comprendra 13 logements "Maison Relais" et 12 logements "Résidence Accueil".**



**Brumath se situe à 22 km de Strasbourg.**

**Gare SNCF Stephansfeld et arrêt de bus RITMO à 350 m.**

**Strasbourg = 13 minutes en TER**

**Haguenau = 35 minutes en bus**



## Une Pension de Famille, c'est quoi ?

Une Pension de Famille est une solution de logement accompagné pérenne. Elle offre un cadre de vie sécurisant, semi-collectif pour permettre aux personnes logées de s'essayer à une vie plus autonome, en valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social de la résidence.



**Chez moi,  
mais pas tout seul.**



**Des logements privés, meublés.**



**La présence en journée de travailleurs sociaux, appelés hôtes.**



**Des espaces de vie collectifs pour permettre aux personnes logées de partager des moments conviviaux et ainsi de créer du lien : repas, activités collectives et sorties seront régulièrement proposées.**

## Qui sont les résidents des Pensions de famille ?

Les Pensions de Famille s'adressent à des personnes :

- isolées, en situation de précarité,
- dont la situation sociale et/ou psychologique rend difficile l'accès à un logement ordinaire,
- ayant connu des parcours de vie variés (vie en famille, vie en structure, passage à la rue, avec ou sans expérience locative, ...),
- ayant une autonomie suffisante pour vivre seules dans un logement,
- ayant besoin de se poser, se reconstruire,
- acceptant les règles de vie en semi-collectif,
- ayant des ressources suffisantes pour assumer un logement (salaire, ARE, AAH, RSA, retraite, invalidité,...),
- ne dépassant pas les plafonds du logement social PLAI = 12032 € pour une personne seule (revenu fiscal de référence N-2),
- en situation régulière sur le territoire français.



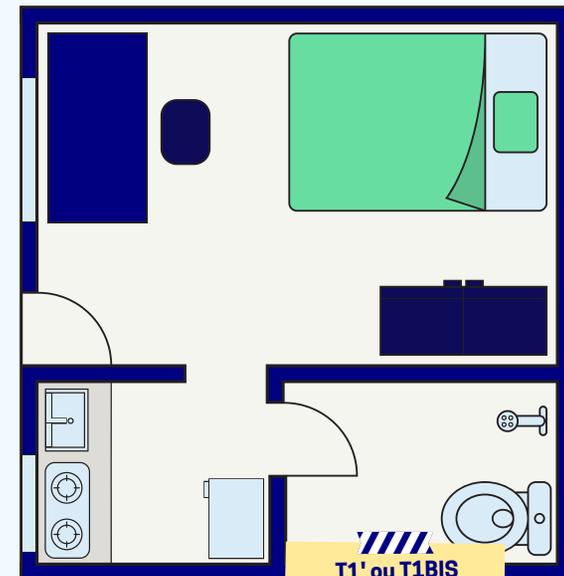
2

## L'offre de logement

Le bâtiment, un ancien pavillon de l'EPSAN, a fait l'objet d'une réhabilitation par le bailleur social Alsace Habitat.

Il compte 25 logements équipés en mobilier et en électroménager.

Le site comprend également une grande salle d'activités, une cuisine collective, une buanderie collective et un bureau pour les hôtes.



**T1' ou T1BIS**  
Superficie moyenne de 29 m<sup>2</sup>  
SDB et cuisine privatives

## La redevance

La redevance mensuelle comprend le loyer, le chauffage, l'électricité, l'eau chaude. Elle est fixée selon le type de logement.

Type	Surface	Redevance*
T1'	Entre 23,21 m <sup>2</sup> et 29,32 m <sup>2</sup>	493 €
T1 BIS	Entre 30,05 m <sup>2</sup> et 38,72 m <sup>2</sup>	539 €

\*Estimation au 7.11.23

## L'accompagnement en Pension de Famille

Au sein de la Pension de Famille, chaque résident bénéficiera d'un accompagnement individuel qui lui permettra de définir et de mettre en œuvre son projet personnalisé.

**L'objectif premier étant de permettre à la personne de reprendre sa vie en main, de retrouver un équilibre, de préserver et développer son autonomie dans le quotidien, d'avoir une vie épanouissante, de prendre soin de soi.**

L'accompagnement s'articulera avec celui des autres professionnels : mandataires de mesures de protection, services d'aide à domicile, infirmiers libéraux, ... équipe de l'EPSAN pour les personnes logées sur le dispositif Résidence Accueil.



# RENSEIGNEMENTS



association  
"entraide  
le relais"

**Marion HORNECKER**  
Cheffe de service

hornecker@entraide-relais.fr

### Comment accéder à la résidence ?

Il n'y a pas d'accès direct à la résidence. Les orientations se font via le SIAO67. Les candidatures sont étudiées en commission d'admission. En amont, chaque candidat est rencontré par l'équipe pour visiter la structure et échanger sur sa situation et son projet.

#### VISITE DE LA RÉSIDENCE ET RENCONTRE DE L'ÉQUIPE

+ ENTRETIEN AVEC L'EPSAN POUR  
LA PARTIE RÉSIDENCE ACCUEIL

#### COMMISSION D'ADMISSION

Elle est composée de la direction d'Entraide le Relais, de l'équipe de la résidence, du SIAO67, des financeurs et de l'EPSAN.

#### ENTRÉE À LA RÉSIDENCE

En cas d'attribution de logement par la commission, le jour de l'entrée est consacré à la signature du contrat, du règlement de fonctionnement ainsi qu'à l'état des lieux d'entrée.



#### DEMANDE SIAO

Cette démarche se fait avec un travailleur social.



PRÉPARATION DU DOSSIER POUR  
LE PASSAGE EN COMMISSION  
D'ADMISSION



# FOCUS SUR LES CRITÈRES D'ADMISSION

## LE PROJET DE LA PERSONNE, SES ATTENTES ET SON BESOIN D'ACCOMPAGNEMENT

Lors de l'entretien-visite de la résidence, une attention particulière est portée à la situation de la personne, son parcours, ses expériences, ses projets. Cet échange permet de vérifier l'adéquation entre les attentes de la personne et le projet social porté par la structure.

## L'AUTONOMIE DE LA PERSONNE ET SES COMPÉTENCES DANS LA GESTION DU QUOTIDIEN

L'autonomie de la personne est également abordée lors de l'entretien-visite de la résidence. Nous proposons à la personne de compléter une grille d'auto-évaluation de ses compétences dans les différents domaines de la vie quotidienne : entretien du logement, gestion du budget, gestion du linge, courses et préparation des repas, déplacements extérieurs, utilisation du téléphone et d'internet, etc...

## LE GROUPE DE RÉSIDENTS DÉJÀ PRÉSENTS

Pour favoriser la mixité des parcours et garantir un certain équilibre de vie au sein de la résidence.

## L'ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHE DE SOINS

La partie Résidence Accueil est destinée à des personnes fragilisées par des troubles psychiques. Nous veillons à ce qu'elles soient engagées dans une démarche de soin et la poursuivent. La stabilisation de la santé psychique est une condition sine qua non, pour pouvoir accéder à la résidence.

## LA CAPACITÉ FINANCIÈRE

Dans l'étude du dossier, nous nous assurons que le montant de la redevance est cohérent par rapport au budget des personnes. Pour cela nous nous basons entre autre sur le taux d'effort. Celui-ci ne doit pas dépasser 35 %.

## MEMO

**Taux d'effort = redevance - APL / ressources (hors aide au logement)**

- Simulation APL sur le site de la CAF :**
- Sélectionner "Résidence sociale/FJT"
  - Indiquer le montant total de la redevance mensuelle
  - Indiquer le cumul des 12 derniers mois des ressources imposables.